

Net-entreprises

Déclaration net-DSI (ex-DCR)

Présentation hotline DSI

Mars 2019

VOS DÉCLARATIONS

VOTRE PROFIL

AIDE À L'UTILISATION

ACTUALITÉS

Vous souhaitez

- ▶ Accédez à vos déclarations
- ▶ Vous inscrire sur net-entreprises.fr
- ▶ Gérez votre compte

Vous êtes nouveau ? Cliquez-ici

Besoin d'aide ?

Poser votre question...



Le CTIP, la FFA et la FNMF
vous proposent
de contrôler les données des
< Organismes Complémentaires >
de votre DSN avec DSN FPOC

DÉCOUVRIR



Se connecter à net-entreprises : <https://www.net-entreprises.fr> puis cliquez sur « Votre compte »



S'inscrire sur net-entreprises

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et téléréglé l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

CRÉER VOTRE COMPTE DÉCLARANT

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

- [Tester la compatibilité](#)
- [Utiliser un certificat](#)

Vous connecter

Veuillez utiliser vos identifiants et mot de passe.

- [Utiliser un certificat](#)

SIRET

13002413600017

Nom

giuge

Prénom

laurence

Mot de passe

Saisissez votre mot de passe

JE ME CONNECTE

- [Mot de passe oublié ?](#)

Renseigner sous la rubrique « **Vous connecter** » vos : SIRET – Nom – Prénom – Mot de passe
Cliquez ensuite sur « **JE ME CONNECTE** »



 > Vos déclarations

Vos déclarations

DSI (ex-DCR)

• Déclaration sociale des
indépendants •

Saisie de formulaire

VOTRE TABLEAU DE BORD

Vos notifications



VOTRE ESPACE ENTREPRISE

Gestion



Consultation



Demande en attente



VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

Sites partenaires



Cliquer dans le pavé rouge « DSI »

[Comment déclarer
et rectifier ?](#)[Déclaration](#)[Dépôt EDI](#)[Aide en ligne](#)[Calendrier](#)[Alertes](#)[Retour vers
net-entreprises](#)

DÉCLARATION DSI 2018

IDENTIFICATION

Bonjour,

Avant de remplir votre déclaration, munissez-vous de vos déclarations fiscales des revenus 2018 (2042 C PRO notamment) : la correspondance entre les rubriques de la DSI et les rubriques fiscales est indiquée dans l'aide en ligne.

Net-entreprises enverra votre déclaration à votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants et vous délivrera un accusé de réception.

Une évaluation de vos cotisations sociales définitives de l'année 2018, en fonction du revenu que vous aurez déclaré, sera indiquée dans cet accusé de réception. Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer.

Rappel important :

Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

Pour initier votre déclaration, vous devez entrer votre numéro de sécurité sociale (NIR) à 15 caractères .

Attention : Cette déclaration est obligatoire même si votre situation est susceptible de donner droit à une exonération totale ou partielle de vos cotisations.

Numéro de sécurité sociale :

ETAPE SUIVANTE ►

A la 1ère connexion, saisir le NIR du déclaré puis cliquez sur « **ETAPE SUIVANTE** »

Comment déclarer
et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers
net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018 CONFIRMATION

Les coordonnées de la personne correspondant au numéro de sécurité sociale que vous avez saisi sont indiquées ci-dessous. Si ces informations vous correspondent *, veuillez cliquer sur « Etape suivante » afin de commencer la saisie de la déclaration.

NIR	Nom Prénom	Adresse	Agence
1 54 07 99 326 385 01	Monsieur CANAPLE Henri	7 CHEMIN DU BAC 38360 SASSENAGE	Agence Alpes test 5 avenue Raymond Chanas CS 15000 38327 EYBENS CEDEX

* Les coordonnées indiquées sur la déclaration sont celles enregistrées au mois de février de l'année en cours. Si l'adresse figurant dans le tableau ci-dessus n'est plus valable, vous pouvez effectuer votre télé déclaration, elle sera bien prise en compte.

Pour modifier votre adresse professionnelle, vous devez effectuer la démarche auprès du Centre de Formalités des Entreprises (avertir votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants ne suffit pas).

Pour modifier votre adresse personnelle, il faut communiquer votre nouvelle adresse à votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants ou à votre organisme conventionné si vous êtes affilié à une caisse de professions libérales.

◀ ETAPE PRECEDENTE

ETAPE SUIVANTE ▶

cliquer sur « **ETAPE SUIVANTE** »

Comment déclarer
et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers
net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018

IDENTIFICATION

Bonjour,

Avant de remplir votre déclaration, munissez-vous de vos déclarations fiscales des revenus 2018 (2042 C PRO notamment) : la correspondance entre les rubriques de la DSI et les rubriques fiscales est indiquée dans l'aide en ligne.

Net-entreprises enverra votre déclaration à votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants et vous délivrera un accusé de réception.

Une évaluation de vos cotisations sociales définitives de l'année 2018, en fonction du revenu que vous aurez déclaré, sera indiquée dans cet accusé de réception.
Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer.

Rappel important :

Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

Pour initier votre déclaration, vous devez indiquer si vous êtes un gérant associé.

Etes-vous un gérant associé ? :

ETAPE SUIVANTE ►

Sélectionner OUI ou NON à la question « **Etes-vous un gérant associé?** ». Cliquer ensuite sur « **ETAPE SUIVANTE** »

Comment déclarer
et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers
net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018 : TABLEAU DE BORD



Bonjour,

Avant de remplir votre déclaration, munissez-vous de vos déclarations fiscales des revenus 2018 (2042 C PRO notamment) : la correspondance entre les rubriques de la DSI et les rubriques fiscales est indiquée dans l'aide en ligne.

Net-entreprises enverra votre déclaration à votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants et vous délivrera un accusé de réception.

Une évaluation de vos cotisations sociales définitives de l'année 2018, en fonction du revenu que vous aurez déclaré, sera indiquée dans cet accusé de réception. Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer.

Rappel important :

Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

[Télécharger le tableau de bord](#) ?

Numéro de sécurité sociale (NIR)	Nom Prénom - Adresse	Etat de la déclaration	Action
1 54 07 99 326 385 01 Détacher	Monsieur CANAPLE Henri 7 CHEMIN DU BAC 38360 SASSENAGE	2018 ▼ Non effectuée	► Commencer

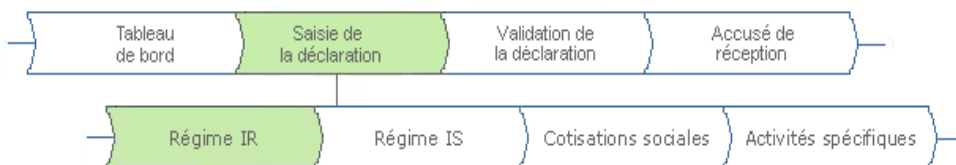
A noter : Le service optimal de la DSI est assuré entre 8 heures et 20 heures, du lundi au vendredi. En dehors de ces plages horaires, la correction d'éventuels incidents par nos équipes peut être plus longue.

DECONNEXION ►

Cliquez sur « **Commencer** » dans le tableau de bord



DÉCLARATION DSI 2018 RÉGIMES D'IMPOSITION



IMPORTANT : Une seule déclaration doit être remplie. Les personnes exerçant plusieurs activités doivent cumuler leurs revenus avant de les reporter dans la présente déclaration. Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

Vous avez exercé une ou plusieurs activité(s) indépendante(s) (artisan, commerçant ou profession libérale) en 2018, en qualité d'entrepreneur individuel ou de gérant/associé de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR).

Si le régime d'imposition de votre activité est un régime réel, indiquez dans la rubrique XA votre bénéfice ou dans la rubrique XB votre déficit.

Montant de votre bénéfice (XA) ou de votre déficit (XB) : ?	Bénéfice (XA) ⁽⁺⁾ 150000 €	ou	Déficit (XB) ⁽⁻⁾ €
---	---------------------------------------	----	-------------------------------

Si le régime d'imposition de votre activité est le régime des micro-entreprises (micro-BIC ou micro-BNC), indiquez le montant brut de votre chiffre d'affaires ou de vos recettes dans l'une des rubriques ci-dessous : XC pour les activités de vente, XD pour les prestations de services et XE pour les activités libérales.

Montant de votre chiffre d'affaires (XC / XD) ou de vos recettes (XE) : ?	Micro-BIC Ventes (XC) ⁽⁺⁾ €	Micro-BIC Prestations (XD) ⁽⁺⁾ €	Micro-BNC (XE) ⁽⁺⁾ €
---	--	---	---------------------------------

Attention : l'indication du montant du chiffre d'affaires dans les rubriques XC, XD et XE ne concerne que les personnes relevant du régime fiscal des micro-entreprises (micro-BIC et micro-BNC).

Le montant de votre chiffre d'affaires sera diminué d'un abattement de 71% (case XC), d'un abattement de 50% (case XD). Le montant de vos recettes (case XE) sera diminué d'un abattement de 34%. Ces abattements ne peuvent être inférieurs à 305 EUR.

Quel que soit votre régime d'imposition, indiquez dans XF vos revenus exonérés fiscalement (attention : pour les personnes relevant du régime fiscal des micro-entreprises, ne déclarez pas le montant de l'abattement forfaitaire de votre chiffre d'affaires).

Revenus exonérés (XF) : ?	XF ⁽⁺⁾ €
---------------------------	---------------------

La base de calcul de vos cotisations pour ce régime d'imposition sera égale au total des cases : XA (ou XB) + XC + XD + XE + XF.

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

ETAPE SUIVANTE ►

L'utilisateur peut cliquer sur « **ETAPE SUIVANTE** » sans saisir de montant s'il relève du « Régime IS ».



DÉCLARATION DSI 2018 RÉGIMES D'IMPOSITION



IMPORTANT : Une seule déclaration doit être remplie. Les personnes exerçant plusieurs activités doivent cumuler leurs revenus avant de les reporter dans la présente déclaration. Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

Vous avez exercé une ou plusieurs activité(s) indépendante(s) (artisan, commerçant ou profession libérale) en 2018, en qualité d'associé de société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée soumis à l'IS ou bien vous avez opté pour le régime des salaires (mandataire, courtier, agent général d'assurance etc.).

Entrez les informations relatives au montant des rémunérations et des dividendes que vous avez perçus pour cette ou ces activités :

Montant des rémunérations (XG) : ?	XG (+) €
Dividendes (XH) : ?	XH (+) €

Dividendes : reportez
la part des dividendes des associés de société soumise à l'IS, supérieurs au seuil de 10% du montant du capital social.
la part des dividendes des EIRL supérieurs à 10% du patrimoine affecté.

La base de calcul de vos cotisations pour ce régime d'imposition sera égale au total des cases : XG + XH.

◀ ÉTAPE PRÉCÉDENTE

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

ÉTAPE SUIVANTE ▶

L'utilisateur peut cliquer sur « **ÉTAPE SUIVANTE** » sans saisir de montant dans les zones XG et XH seulement si l'écran précédent « Régime IR » a été renseigné.

Comment déclarer
et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers
net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018 RÉGIMES D'IMPOSITION



1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

Montant des cotisations obligatoires (XI) : ?

XI (+) 500 €

Cotisations sociales obligatoires : indiquez le montant total de vos cotisations sociales personnelles obligatoires en y intégrant le cas échéant, le montant de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne salariale volontaire pour la retraite, ainsi que les sommes versées au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant non salarié.

OU * Montant à déduire (consulter les conditions dans l'aide en ligne) (XR) : ?

XR (-) €

Montant des cotisations sociales facultatives (XJ) : ?

XJ (+) 300 €

Cotisations sociales facultatives (retraite et prévoyance complémentaire, perte d'emploi subie) : déclarez le montant des primes versées au titre de contrats d'assurance groupe souscrits auprès de sociétés d'assurance ou de mutuelles, dits contrats Madelin ou des cotisations complémentaires facultatives versées aux régimes facultatifs mis en place par les caisses des professions indépendantes non agricoles.

Le montant des cotisations sociales facultatives sera ajouté à la base de calcul de vos cotisations sociales.

◀ ETAPE PRECEDENTE

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

ETAPE SUIVANTE ▶

Les rubriques XI ou XR et XJ doivent obligatoirement être renseignées. En l'absence de montant, l'utilisateur devra saisir « 0 ».

- Comment déclarer et rectifier ?
- Déclaration
- Dépôt EDI
- Aide en ligne
- Calendrier
- Alertes
- Retour vers net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018
RÉGIMES D'IMPOSITION



1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

→ Médecins et pédicures - podologues conventionnés (Régimes ASV) :

Montant des bénéfices tirés de l'activité conventionnée : ?	Bénéfice (XU) (+) [] €	ou	Déficit (XV) (-) [] €
---	-------------------------	----	------------------------

→ Si vous exercez une activité non salariée agricole rattachée à l'Agence de sécurité sociale pour les indépendants, déclarez ci-dessous le revenu correspondant :

Montant de votre bénéfice agricole (WP) ou de votre déficit agricole * (WN) ?	Bénéfice (WP) (+) [] €	ou	Déficit (WN) (-) [] €
---	-------------------------	----	------------------------

* Le montant de votre bénéfice agricole (WP) ou de votre déficit agricole (WN) sera selon le cas ajouté ou retranché de la base de calcul de vos cotisations sociales.

→ Pour les débiteurs de tabac uniquement :

Montant des remises nettes pour débit de tabac * (XO) : ?	XO [] €
---	----------

* La déclaration des remises pour débit de tabac est facultative (consulter la rubrique d'Aide en ligne).

→ Si vous avez débuté en 2018 une activité salariée ou non salariée dans un autre Etat de l'UE, EEE ou en Suisse, veuillez cocher la case ci-dessous :

☐ (XK)

→ Si vous avez perçu des revenus liés à une activité non salariée exercée hors de France (dans l'UE, EEE et Suisse), déclarez-les ci-dessous (revenus exprimés en euros) :

Montant de votre bénéfice étranger (XS) ou de votre déficit étranger * (XT) ?	Bénéfice (XS) (+) [] €	ou	Déficit (XT) (-) [] €
---	-------------------------	----	------------------------

* Le montant de votre bénéfice étranger (XS) ou de votre déficit étranger (XT) sera selon le cas ajouté ou retranché de la base de calcul de vos cotisations sociales.

Si vous n'êtes pas concerné par l'une de ces situations, passez à l'étape suivante.

◀ ETAPE PRECEDENTE

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

ETAPE SUIVANTE ▶

Les rubriques de cet écran sont facultatives et dépendent de la situation de l'assuré.

L'écran validation se compose de 3 parties :

- Accusé de réception
- Récapitulatif des saisies
- Évaluation du montant des cotisations et contributions sociales

Comment déclarer et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers net-entreprises

DÉCLARATION DSI 2018

VALIDATION DÉCLARATION

Tableau de bord

Saisie de la déclaration

Validation de la déclaration

Accusé de réception

1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

Vous avez terminé la saisie de votre déclaration.

Veuillez vérifier les informations ci-dessous :

Numéro de sécurité sociale	1 54 07 99 326 385 01
Nom et prénom de l'assuré	Monsieur CANAPLE Henri
Date et heure de la déclaration	le 19/03/2019 à 14h32
Nom et prénom de la personne ayant fait la déclaration	GIUGE LAURENCE
SIRET de la personne ayant fait la déclaration	130 024 136 00017

Êtes-vous disposé à ne plus recevoir de courrier postal d'information DSI en 2020 ?

☒ OUI ☐ NON

ENVOYER

← ÉTAPE PRECEDENTE

(RETOUR AU TABLEAU DE BORD)

Déclaration Sociale des Indépendants - DSI

(Art. L114-12, L131-6, L136-3 du code de la Sécurité Sociale)

Année 2018

Date limite d'envoi : 20/12/2019 à minuit

Cette déclaration concerne :

Monsieur CANAPLE Henri

7 CHEMIN DU BAC

38360 SASSENAGE

Numéro de sécurité sociale : 1 54 07 99 326 385 01

Agence Alpes

test

5 avenue Raymond Chanas

CS 15000

38327 EYBENS CEDEX

Tel N° d'appel : 0811 250 015

Mel :

Entreprise individuelle et gérant/associé de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR)

Montant de votre bénéfice (XA)	150000 euros
Montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives	
Montant des cotisations obligatoires (XI)	500 euros
Montant des cotisations sociales facultatives (XJ)	300 euros

Comment déclarer
et rectifier ?

Déclaration

Dépôt EDI

Aide en ligne

Calendrier

Alertes

Retour vers
net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018 ACCUSÉ DE RÉCEPTION



1 54 07 99 326 385 01 - Monsieur CANAPLE Henri

Votre déclaration est maintenant enregistrée et en cours de traitement par votre organisme.
Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.
Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D000012862
Millésime de la déclaration	2018
Numéro de sécurité sociale	1 54 07 99 326 385 01
Nom et Prénom du déclaré	Monsieur CANAPLE Henri
Date et heure de la déclaration	le 19/03/2019 à 14h35
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	GIUGE LAURENCE
SIRET de la personne ayant effectué la déclaration	130 024 136 00017

IMPRIMER



ENREGISTRER SOUS



Déclaration Sociale des Indépendants - DSI

(Art. L114-12, L131-8, L138-3 du code de la Sécurité Sociale)

Année 2018

Date d'envoi : 19/03/2019 à 14h35

cerfa

10020*17

Déclaration Sociale des Indépendants - DSI

(Art. L114-12, L131-8, L136-3 du code de la Sécurité Sociale)

Année 2018

Date d'envoi : 19/03/2019 à 14h35



10020*17

Cette déclaration concerne :

Monsieur CANAPLE Henri
7 CHEMIN DU BAC
38360 SASSENAGE

Numéro de sécurité sociale : 1 54 07 99 326 385 01

Votre agence de sécurité sociale pour les indépendants :

Agence Alpes
test
5 avenue Raymond Chanas
CS 15000
38327 EYBENS CEDEX
Tél N° d'appel : 0811 250 015
Mel :

Entreprise individuelle et gérant/associé de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR)

Montant de votre bénéfice (XA)	150000 euros
--------------------------------	--------------

Montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives

Montant des cotisations obligatoires (XI)	500 euros
Montant des cotisations sociales facultatives (XJ)	300 euros

Êtes-vous disposé à ne plus recevoir de courrier postal d'information DSI en 2020 ? OUI

Evaluation du montant de vos cotisations et contributions sociales pour l'année 2019

Vous venez d'effectuer la déclaration de vos revenus de l'année 2018, le 19/03/2019 à 14:35 sur le site net-entreprises.

La base de calcul de vos cotisations sociales, déterminée en fonction de ces éléments déclarés, est de : 150300 .

La base de calcul de vos contributions sociales (CSG-CRDS), déterminée en ajoutant le montant de vos cotisations déclarées, est de : 150800 .

Vos cotisations et contributions sociales définitives de l'année 2018 sont évaluées comme suit :

Cotisations	Montant
Maladie 1	9544 €
Maladie 2	1278 €
Allocations familiales	4659 €
Retraite de base (taux 1)	7052 €
Retraite de base (taux 2)	663 €
Retraite complémentaire (taux 1)	2649 €
Retraite complémentaire (taux 2)	8996 €
Invalidité-décès	517 €
CSG-CRDS	14628 €
Total	49986 €

Il s'agit d'un montant global de cotisations, calculé sur vos revenus professionnels de l'année 2018. Il ne tient pas compte des cotisations provisionnelles qui ont déjà été émises et payées en 2018.

Important : la présente évaluation ne tient pas compte de certains éléments vous concernant, non connus par net-entreprises au moment du présent calcul. Cela pourrait entraîner un calcul sensiblement différent de vos cotisations, en particulier :

- Les exonérations (ACCRE etc ...) dont vous bénéficiez éventuellement en 2018
A noter également que cette évaluation n'est pas valable si votre activité est exercée dans les DOM (les modalités de calcul sont particulières et des exonérations spécifiques existent).
- Votre date de début d'activité, si elle a eu lieu en 2018 : Il n'est réalisé ni annualisation de votre revenu, ni proratisation de vos cotisations en cas d'exercice sur une année incomplète
- La cotisation relative à la formation professionnelle (CFP) n'est pas calculée

Vos droits retraite

Sous réserve du paiement de vos cotisations définitives, vous aurez pour l'année 2018 :

Validé 4 trimestres pour le calcul de votre retraite de base,
Acquis 696 points de retraite complémentaire (RCI).

Comment déclarer et rectifier ?
Déclaration
Dépôt EDI
Aide en ligne
Calendrier
Alertes
Retour vers net-entreprises



DÉCLARATION DSI 2018 : TABLEAU DE BORD

Tableau de bord

Saisie de la déclaration

Validation de la déclaration

Accusé de réception

Bonjour,

Avant de remplir votre déclaration, munissez-vous de vos déclarations fiscales des revenus 2018 (2042 C PRO notamment) : la correspondance entre les rubriques de la DSI et les rubriques fiscales est indiquée dans l'aide en ligne.

Net-entreprises enverra votre déclaration à votre Agence de sécurité sociale pour les indépendants et vous délivrera un accusé de réception.

Une évaluation de vos cotisations sociales définitives de l'année 2018, en fonction du revenu que vous aurez déclaré, sera indiquée dans cet accusé de réception. Vous pouvez l'enregistrer et l'imprimer.

Rappel important :

Cette déclaration est obligatoire, même si les revenus sont déficitaires ou à 0.

Télécharger le tableau de bord ?

Numéro de sécurité sociale (NIR)	Nom Prénom - Adresse	Etat de la déclaration 2018 ▼	Action
1 54 07 99 326 385 01	Monsieur CANAPLE Henri 7 CHEMIN DU BAC 38360 SASSENAGE	Transmise	► Rectifier ► Visualiser

A noter : Le service optimal de la DSI est assuré entre 8 heures et 20 heures, du lundi au vendredi. En dehors de ces plages horaires, la correction d'éventuels incidents par nos équipes peut être plus longue.

DECONNEXION ►

Retour au tableau de bord. L'utilisateur pourra modifier sa déclaration en cliquant sur « Rectifier » dans la colonne « Action ». 4 déclarations rectificatives sont possibles.